

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 749

présenté par

M. de Courson, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Colombani, Mme Descamps, Mme Froger, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Naegelen, M. Pancher, M. Panifous, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE 10

I. – À la première phrase de l’alinéa 4, substituer aux mots :

« d’une opération »

les mots :

« d’un projet industriel ».

II. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« d’opérations »

les mots :

« de projets industriels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le dispositif de cet article 10 est trop large et sans rapport direct avec l’objet de ce projet de loi. En effet, l’arbitrage entre le développement économique et l’impératif de protection de la biodiversité ne peut pas être généralisé.

Aussi, l’objet de cet amendement est de limiter ce dispositif aux seuls projets industriels, répondant ainsi à l’objectif principal de ce texte.